

60

Problème 1 – Journal des écritures

Préambule

Marcel Müller est propriétaire de l'entreprise en raison individuelle **Müller Direction de travaux**. Selon l'inscription au Registre du commerce, le but principal est d'offrir des prestations de services dans le domaine de l'architecture et de la direction de chantiers. Outre le fondateur Marcel Müller, l'entreprise, qui est spécialisée dans la planification et la réalisation de nouvelles constructions et de travaux de transformation, occupe deux chefs de chantiers, une architecte et une secrétaire.

1^{ère} partie: Ecritures complémentaires et de boucllement au 31.12.2010

- Le boucllement intervient au 31.12.2010.
- Tous les montants exprimés en CHF doivent être arrondis aux 5 centimes.

2. a. Une part privée de CHF 4 500.— est débitée au propriétaire Müller pour l'utilisation à titre privé du véhicule d'entreprise. La TVA ne doit pas être prise en compte.

--	--	--

2. b. Indiquez par une croix l'affirmation correcte:

La part privée comptabilisée sous 2. a.

- ☐ est assujettie à l'impôt sur le chiffre d'affaires
- ☐ entraîne une correction de l'impôt préalable
- ☐ n'est pas relevante du point de vue de la TVA

5. Comptabilisez les débits et crédits qui sont contenus dans l'extrait de compte de la banque du mois de décembre 2010:

a. CHF 14 000.— débit des intérêts hypothécaires concernant l'immeuble qui sert également à l'exploitation

--	--	--

b. CHF 20 000.— amortissement partiel de l'hypothèque en deuxième rang

--	--	--

c. CHF 428.60 intérêts bruts (comptabilisez aussi l'impôt anticipé)

d. CHF 58.60 frais portés en compte

Débit	Crédit	Montant

e. CHF 33 154.50 salaires nets des employés pour le mois de décembre (entièrement soumis à l'AVS)

--	--	--

7. Le compte Titres réalisables à court terme (Actifs circulants) présente un montant de CHF 148 250.— au débit et un montant de CHF 24 320.— au crédit. L'état des titres à fin 2010 comprend uniquement une obligation du CS au taux de 2.75 %, valeur nominale CHF 120 000.—, échéance des intérêts 31.10.

Le cours d'achat au 31.03.2008 s'élevait à 99.25.

Au 31.12.2010, le cours est de 100.5. Le cours moyen du mois de décembre est de 100.25.

a. A quelle valeur maximale, exprimée en CHF, l'obligation peut-elle être portée au bilan de l'entreprise en raison individuelle **Müller Direction de travaux**, selon le droit des obligations (CO)?

b. Indiquez l'écriture concernant l'ajustement du compte Titres réalisables à court terme, qui a été tenu selon la méthode du cours coté, si la valeur maximale admise par le CO est portée au bilan.

Débit	Crédit	Montant

c. Comptabilisez séparément les intérêts courus de l'obligation.

--	--	--

11. Avant le bouclage, le compte Privé du propriétaire Müller présente les mouvements suivants:

Privé	
80 120	19 910

Le compte doit être soldé selon le mode usuel dans une entreprise en raison individuelle.

Débit	Crédit	Montant

12. Le bénéfice net de l'exercice 2010, s'élevant à CHF 14 650.—, est transféré par virement bancaire sur le compte de chèque postal du propriétaire Müller.

2^{ème} partie: Opérations de l'exercice 2011

Indiquez les écritures et les montants correspondants (tous les montants doivent être arrondis aux 5 centimes; la TVA est à comptabiliser, pour autant que cela soit nécessaire, selon la méthode nette et les contre-prestations convenues) pour les opérations de l'exercice 2011 sélectionnées ci-dessous.

- ou 7.7%
2. Une facture de CHF 2 700.— (TVA 8 % comprise) a été adressée au client Keller concernant une estimation des coûts pour la transformation envisagée d'une maison familiale de trois appartements.

4. Le client Keller vire le montant de la facture (voir opération 2), après déduction de 2 % d'escompte, sur le compte bancaire de **Müller Direction de travaux**.

5. *pour des clients*
- c. En relation avec l'achat du vin, comptabilisez la facture de la douane, pour les droits de douane de CHF 132.— et pour la TVA de CHF 189.50.

7. L'entrepreneur en raison individuelle Marcel Müller achète auprès de la maison de meubles Sitzer et paie immédiatement au moyen de la carte MAESTRO libellée au nom du compte bancaire de l'entreprise:

- a. le nouvel ensemble de meubles rembourrés pour la salle de séjour de la famille Müller pour CHF 6 480.— (TVA 8 % comprise). La comptabilisation intervient sur la base de la pièce bancaire. *ou 7.7%*

- b. un canapé pour la salle d'attente de la réception de son entreprise pour CHF 4 050.— *ou 7.7%* (TVA 8 % comprise). La comptabilisation intervient sur la base de la pièce bancaire.

6. La facture d'acompte de la caisse de compensation du canton de Berne, pour les cotisations aux assurances sociales du 3^{ème} trimestre 2011, d'un montant de CHF 3 520.— est payée par la banque.

Débit	Crédit	Montant

2^{ème} partie: Réserves latentes

Les indications mentionnées ci-dessous ainsi que les éléments chiffrés qui figurent déjà dans le tableau proviennent d'une société anonyme (seules ces deux rubriques contiennent des réserves latentes).

1. Complétez les valeurs du tableau pour les installations d'exploitation et les provisions. Au début et à la fin 2010, les provisions publiées (bilan externe) sont chaque fois de 50 % trop élevées.

Compte	1 ^{er} janvier 2010			31 décembre 2010			modif. RL
	externe	interne	RL	externe	interne	RL	
Instal. exploit. (val. comptable)		290	50		340	40	-10
Provisions			25		60	30	+5
Total			75			70	-5

2. Complétez le bilan interne au 31.12.2010 en intégrant les éléments chiffrés déterminants du tableau ci-dessus et déterminez le bénéfice interne.

Bilan interne au 31.12.2010

Montants en CHF 1 000.—

Liquidités	64	Créanciers	80
Créances (débiteurs)	120	Provisions	
Du croire	-6	Capital-actions	450
Stocks de marchandises	260	Réserves / Bénéfice reporté	150
Installations d'exploitation	500		
Amortissement sur installations			
Véhicules	110	Bénéfice interne	

Problème 3 – Répartition du bénéfice d'une SA**6.0 points**

Extrait du bilan de Winner SA au 31.12.2010 (montants en CHF):

Capital-actions	3 000 000	(dont 40 % libéré)
Réserves légales	235 000	
Bénéfice reporté	8 000	
Bénéfice 2010	172 000	

Etablissez, en prenant en considération les indications ci-après, un projet clair de répartition du bénéfice avec mention des différentes étapes et résultats intermédiaires:

- Réserves légales: minimum selon CO 671
- Tantièmes: CHF 10 000
- Dividendes: pourcent entier aussi élevé que possible

Bénéfice de l'exercice	172 000.00

Problème 4 – Petits problèmes de comptabilité financière**12.0 points**

Les parties 1 à 4 peuvent être résolues indépendamment les unes des autres..

1^{ère} partie: Méthode du taux de la dette fiscale nette

Une maison d'édition est imposée selon la méthode du taux de la dette fiscale nette et décompte sur la base des contre-prestations reçues. Les paiements sont comptabilisés selon la méthode brute. Le taux de la dette fiscale nette s'élève à 1.2 %.

Durant le 1^{er} semestre 2011, des clients ont payé au total des factures, (TVA. 2.5 % comprise), de CHF 843 500.— (compte *Produits des livres*).

Durant le 1^{er} semestre 2011, des paiements ont en outre été effectués à divers fournisseurs:

- Paiements aux fournisseurs TVA 8 % comprise: CHF 25 920.—
(CHF 6 880.— pour un véhicule, le solde pour d'autres charges)
- Paiements aux fournisseurs TVA 2.5 % comprise: CHF 85 075.—
(compte *Coûts d'impression des livres*)

- a. Calculez le montant de la taxe sur la valeur ajoutée due pour le 1^{er} semestre 2011.

- b. Le décompte de la TVA pour le 1^{er} semestre 2011 est établi et le montant dû payé à mi-août.

Effectuez l'extourne de la taxe sur la valeur ajoutée et comptabilisez le virement par banque du montant payé à l'autorité de la TVA.

Débit	Crédit	Montant

Travail 1 – Ecritures de journal, répartition du bénéfice

Situation de départ

Comptabilisez les différentes opérations commerciales de **Meier SA**, fabricant et vendeur de machines, pour le 4ème trimestre 2011. Les points suivants sont à prendre en considération:

- Le boucllement est établi au 31 décembre 2011.
- Tous les montants en CHF sont arrondis aux 5 centimes.
- Seuls les comptes figurant sur l'extrait du plan comptable général PME annexé peuvent être utilisés. Les comptes « *Stocks de matières premières* » et « *Produits semi-finis et finis* » sont tenus comme des comptes sans mouvement.
- La TVA n'est pas à prendre en considération pour ce travail.

Partie 1: Ecritures comptables

Différentes opérations commerciales du 4ème trimestre 2011

1. La facture déjà comptabilisée de CHF 1 850.— de Schneller Transport SA (transports de produits à nos clients) est réglée comme suit : CHF 950.— sont compensés avec la créance de Meier SA (déjà comptabilisée) relative à la construction d'une pièce spéciale pour le pont élévateur du camion de Schneller Transport SA. Le solde de la dette est réglé par poste.

Doit	Avoir	Montant

2. Après déduction d'un escompte de 3 %, un client vire CHF 12 561.50 sur le compte en banque de Meier SA. L'escompte et le virement ont été comptabilisés chez Meier SA de la manière suivante:

- Banque / Créances résult. de ventes (débiteurs)	CHF 12 561.50
- Ventes de produits fabriqués / Banque	CHF 376.85

Corrigez si l'opération n'a pas été comptabilisée en bonne et due forme. Dans le cas où aucune correction ne serait nécessaire, écrivez dans la grille de solution „pas d'écriture“.

6. La banque de Meier SA crédite le compte courant de CHF 178.25 net, après déductions de CHF 58.90 pour les frais de gestion du compte et de CHF 127.70 d'impôt anticipé. Comptabilisez l'avis de crédit, les frais bancaires et l'impôt anticipé.

Doit	Avoir	Montant

Numéro de candidat

9. Les provisions sur les travaux de garantie pour la fin de l'année doivent représenter 4 % du solde du compte Ventes de produits fabriqués.

Provisions sur prestations de garantie	Ventes de produits fabriqués
22 730	38 300 694 000

Doit	Avoir	Montant

Partie 2: Répartition du bénéfice de Meier SA

Quelques comptes du bilan final de Meier SA au 31.12.2011 (avant répartition du bénéfice) se présentent de la manière suivante:

- Capital actions	CHF	500 000.—	(dont 60 % libéré)
- Réserves légales	CHF	59 500.—	
- Bénéfice résultant du bilan	CHF	14 000.—	(inclus le bénéfice reporté de l'exercice précédent de CHF 1 500.—)

Le conseil d'administration de Meier SA proposera aux actionnaires, lors de l'assemblée générale de février 2012, la répartition suivante:

- Réserves légales	Le minimum selon CO 671
- Tantièmes	CHF 4 000.—
- Dividendes	le pourcent entier le plus élevé possible

Cochez ci-dessous si les affirmations suivantes, en relation avec les propositions de répartition du bénéfice du conseil d'administration ci-dessus, sont justes ou fausses. Les déclarations considérées comme fausses seront complétées sur la ligne « correction » par une brève explication quant à l'erreur contenue dans les propositions.

Juste Faux Affirmations

- ☐ ☐ Le bénéfice de l'exercice 2011 se monte à CHF 12 500.—.

Correction:

- ☐ ☐ La première attribution à la réserve selon le CO 671, alinéa 1, se monte à CHF 625.—.

Correction:

- ☐ ☐ Des tantièmes de CHF 4 000.— pourront être payés au conseil d'administration.

Correction:

Travail 2 – Ecritures de TVA et décompte TVA

10.0 points

Partie 1: Ecritures de TVA

Kuller SA comptabilise la TVA selon la **méthode au brut**. Avant le décompte pour l'administration fiscale, les comptes correspondants affichent les montants suivants:

Autres charges d'exploitation 2.5 %		Autres charges d'exploitation 8 %		Ventes de marchandises 8 %	
53 510	2 430	21 520	840	2 850	143 570

1. Partez de l'hypothèse que les comptes ci-dessus contiennent les mouvements du **2ème trimestre**. Indiquez les écritures comptables de fin de trimestre pour le report de la TVA et pour le décompte avec l'administration fédérale des contributions (AFC), sachant que la **méthode de décompte effective** sera employée. Le virement de la dette TVA se fait par la banque.

Doit	Avoir	Montant

2. Partez maintenant d'une autre hypothèse, à savoir que les comptes ci-dessus contiennent les mouvements du **1er semestre**. Indiquez les écritures comptables de fin de semestre pour le report de la TVA et pour le décompte avec l'administration fédérale des contributions (AFC), sachant que les décomptes TVA sont établis selon la méthode des taux de la dette fiscale nette. Le taux de la dette fiscale attribué est de 5,2 %. Le virement de la dette TVA se fait par la banque.

Travail 5 – Petits problèmes de la comptabilité générale

9.0 points

Partie 1: Evaluation et réserves latentes

1. Les indications représentées dans le tableau ci-dessous montrent les valeurs déjà connues de **Walter SA**. Inscrivez les valeurs manquantes dans le tableau en prenant en considération les remarques ❶ à ❸.

Pour la valeur interne des Titres et du Véhicule, il sera indiqué la valeur maximale autorisée par le CO.

Compte	1er janvier 2011			31 décembre 2011			Modifications RL
	Externe	Interne	RL	Externe	Interne	RL	
Titres ❶	52		8				+3
Véhicule ❷		240	10	150			
Provisions ❸	120		35	100			

- ❶ Les titres constituent des réserves de liquidité et ils sont cotés en bourse.

- Le cours moyen de décembre 2011 : 79
- Le cours boursier (de marché) au 31.12.2011 : 77

- ❷ Le véhicule a été acheté pour 320 au début 2009. La durée d'utilisation prévue est de 8 ans. Après ces 8 ans, le véhicule sera sans valeur. (Si vous n'étiez pas en mesure de calculer la valeur interne, inscrivez alors une valeur interne de 190.)

- ❸ Les provisions en fin d'année sont surestimées de 25 % dans la comptabilité générale.

2. **Stellkraft SA** présentait au 01.01.2011 des réserves latentes de 480. A fin 2011, elles se situent à 455. Le bénéfice d'entreprise externe (officiel) pour l'année 2011 se monte à 67. Quel est le résultat d'entreprise réel (interne) qu'a réalisé Stellkraft SA pour l'année 2011?

Le résultat d'entreprise réel se monte à _____.